



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 11
- ▶ Votants : 11
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 03/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 35/ 2023
Séance du 09 / 10/ 2023

Le 09 octobre 2023 à 18h00, le Bureau communautaire - dûment convoqué le 19 septembre 2023 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Argoat de l'hôtel communautaire à LESNEVEN, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe		X	
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		X	
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	HENRY	Samuel		X	

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

Système d'Information Géographique (SIG) : convention d'échanges de données

A l'échelle du pays de Brest, les différentes collectivités ont engagé en 2014 une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques. Ainsi, l'infrastructure de données géographiques appelée « GéoPaysdeBrest » en assure la cohérence.

Le cadre des échanges de données a été posé avec la signature de 2 conventions à l'échelle de chaque Etablissement public de coopération intercommunal (EPCI) du pays de Brest :

- Une convention entre chaque commune de la CLCL et la Communauté Lesneven Côte des Légendes
- Une convention entre la CLCL et le pôle métropolitain.

Lors du Bureau communautaire du 16 janvier 2023 , le service SIG a été présenté aux élus.

Rôle du pôle métropolitain :

Le dispositif est coordonné et animé par le pôle métropolitain du pays de Brest. Ce dernier est chargé d'accompagner les EPCI dans le développement de l'information géographique, de faire le lien avec les partenaires supra-territoriaux (ex : GéoBretagne), d'établir et de faire vivre les conventions entre partenaires (collectivités et partenaires). Pour ce faire, il met à disposition de la CLCL son service spécialisé ainsi que des ressources et outils. Ainsi, il canalise et communique diverses données exploitées à l'échelle communautaire et communale.

Exemples de données : plans de cadastre, réseaux électricité et eau , gaz, plan corps de rue simplifié, plan départemental randonnée, zones humides...

Rôles des communes et de la CLCL :

Chaque commune produit des informations qui relèvent de ses compétences.

La CLCL produit également des informations liées à ses compétences et effectue le lien entre les communes et le pôle métropolitain, via un Système d'Information Géographique (SIG) administré par un géomaticien.

Les modalités de travail entre les communes la CLCL et le pôle métropolitain ont été établies dans les 2 conventions précitées. Et il convient de les actualiser par la signature de nouvelles conventions, compte tenu de l'évolution des compétences des communes et des EPCI.

Ainsi sont désormais du ressort de la CLCL, les données relatives à l'urbanisme, aux réseaux d'eau, la fibre optique, le foncier économique des ZAE communautaires. En revanche, les adresses (via l'outil mesadresses), les filaires de voies et les réseaux (hors eau potable et eaux usées) restent dans le périmètre d'intervention des communes.

Concernant les équipements publics et les aménagements cyclables, les communes doivent les porter à la connaissance de la CLCL qui se charge de les saisir dans le SIG.

Vu cet exposé,

Il est proposé au Bureau communautaire de :

- **prendre en compte ces évolutions des rôles des communes et de la CLCL dans une nouvelle convention à intervenir entre la CLCL et le Pôle métropolitain du pays de Brest d'une part et entre la CLCL et chacune des 14 communes d'autre part.**
- **autoriser la Présidente à signer ces conventions.**

Décision : accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 11
- ▶ Votants : 11
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 03/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 36/ 2023
Séance du 09 / 10/ 2023

Le 09 octobre 2023 à 18h00, le Bureau communautaire - dûment convoqué le 19 septembre 2023 - s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Argoat de l'hôtel communautaire à LESNEVEN, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe		X	
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		X	
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	HENRY	Samuel		X	

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

Pacte Finistère 2030 : demande de subvention assainissement

Le volet 2 du Pacte Finistère 2030 signé par le Conseil départemental et la CLCL a retenu pour la cible « cadre de vie » eau et assainissement, le soutien financier du Département à deux types d'actions portées par la CLCL :

- Travaux de lutte contre le déversement d'eaux usées des réseaux vers le milieu
- Travaux de lutte contre les entrées des eaux parasites dans les réseaux

Les projets présentés au Département sont inscrits au plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de communes.

1. Les travaux de lutte contre le déversement d'eaux usées des réseaux vers le milieu :

Dans le cadre du plan d'action pour éviter les déversements sur la zone Lesneven / Le Folgoët, en 2023, il est nécessaire de mener une **étude technico financière** afin de déterminer les aménagements appropriés pour supprimer les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel **place des Doves à Lesneven**.
Montant de cette étude : 19 854 € HT.

2. Les travaux de lutte contre les entrées des eaux parasites dans les réseaux :

En 2023, l'opération qui est menée est relative au renouvellement de portions de réseaux d'eaux usées à Plouneour-Brignogan-Plages, rue Al Lividi, Pont ar Groas, et route de Quéran.
Montant des travaux : 90 000 € HT.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser la Présidente à solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère, la demande de subventions pour les opérations qui débutent en 2023 et inscrites au volet 2 du pacte Finistère 2030 au titre de la cible « cadre de vie », eau et assainissement. En 2024, la CLCL devra déposer les demandes de subventions pour les opérations qui se dérouleront en 2024.

Décision : adopté à l'unanimité.

**La Présidente
Claudie BALCON**